

Vous devez des impôts fonciers à la ville de New York ? Vous avez été touché(e) par la COVID-19 ?

Le programme de réduction des intérêts sur les impôts fonciers peut vous aider !

Le département des Finances (Department of Finance) réduira ou annulera complètement jusqu'à six mois d'intérêts de retard sur les paiements d'impôts fonciers dus le 1^{er} juillet ou le 1^{er} octobre 2021.

Pour les propriétés facturées sur base trimestrielle

Vous pouvez avoir droit à une exonération des intérêts si vous recevez des factures trimestrielles pour vos impôts fonciers et que :

- Vous utilisez cette propriété comme résidence principale.
- Vous gagnez moins de 150 000 \$ par an.
- Vous avez été touché(e) par la COVID-19.

Les bâtiments coopératifs peuvent y avoir droit si la valeur évaluée de leur propriété est inférieure à 250 000 \$ par unité et si 30 % des actionnaires ont été touchés par la COVID-19.

Pour les propriétés facturées sur base semestrielle

Vous pouvez avoir droit à une réduction des intérêts si vous recevez des factures semestrielles pour vos impôts fonciers et que :

- Votre propriété relève de la catégorie fiscale 2 ou 4 et sa valeur est évaluée à moins de 1 million de dollars.
- Les revenus du propriétaire de la propriété ont diminué d'au moins 50 % pendant une période de six mois pendant la pandémie, ou la propriété n'est pas composée de plus de 50 unités résidentielles et les revenus du propriétaire ont baissé d'au moins 25 % pendant une période de six mois pendant la pandémie, et tous les autres critères d'éligibilité sont remplis.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.nyc.gov/interestabate ou appelez le 311.

